

ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FEUILLE DE PROCLAMATION

annexée au procès-verbal de l'élection

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre du tableau)

[illegible]

Fait à Saint-Lye, le 20 mars 2026

Le maire
(ou son remplaçant),

*Le conseiller municipal
le plus âgé,*

Les assesseurs,

Le secrétaire,

¹ Préciser : maire ou adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint)

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 23/03/2026 à 14h19

Référence de l'AR : 010-211003389-20260320-PV012026-DE

Affiché le 23/03/2026 ; Certifié exécutoire le 23/03/2026